Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	CRS ALPES BRIANCON — Tel : 465585260
Aéronef (type couleur immatriculation)	EC 145, bleu gendarmerie, JBJ. Nom du pilote : Guichard Eric
Bénéficiaire (nom + téléphone)	CRS ALPES BRIANCON

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
10/05	PELVOUX	couloir nord ouest Pic sans nom		2	3	Exercice secours en couloir de neige/CREVASSE
10/05	LA GRAVE	GLACIER DE L HOMME		2	3	Exercice secours en couloir de neige/CREVASSE
	LE MONETIER LES BAINS	GLACIER DU CASSET		2	3	Exercice secours en couloir de neige/CREVASSE
						COPIE A LA CHEFFE DE SECTEUR DE BRIANCONNAIS/VALLOUISE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Seul un secteur sur les 3 demandés est situé à proximité d'un nid d'aigle occupé : le glacier de l'Homme.
Veuillez trouver en PJ la carte de la zone à ne surtout pas survoler.

Il est toujours préférable de rester assez haut (au moins 200m sol) dans l'axe des vallées avant de se rapprocher du site d'entrainement. Au delà de 2800m, cette préconisation de 200m/sol n'est plus vraiment utile.

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **252 / 2022**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **06/05 / 2022**

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins